

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 59 - 2023 relative à la modification des statuts de l'Institut Georges CHAPPAZ

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L713-1,

Vu l'avis du conseil de l'Institut Georges CHAPPAZ en date du 20 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 1^{er} décembre 2023

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'Institut Georges CHAPPAZ.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

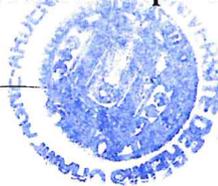
Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	20	Contre	3	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

le 14/12/2023



**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'Institut Georges CHAPPAZ

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023